



communiqué

N°: 201
No.:

Le 19 novembre 1986

INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ FALCONBRIDGE EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait aujourd'hui la déclaration suivante:

"Je déplore la décision de la Falconbridge d'accroître sa participation au capital de la société sud-africaine Western Platinum Ltd. Cette décision va à l'encontre de la politique du gouvernement canadien envers l'Afrique du Sud.

À la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à Londres en août, le Canada a convenu d'interdire tout nouvel investissement en Afrique du Sud ou le réinvestissement des bénéficiaires qui y sont réalisés. Ce fait a été expressément porté à l'attention de la Falconbridge dans la lettre que j'ai adressée le 30 octobre à son président pour solliciter la collaboration de l'entreprise.

Nous pensons que les Canadiens partagent notre répugnance pour l'apartheid et qu'ils sont prêts à coopérer avec le gouvernement, comme en témoigne le succès de notre interdiction volontaire concernant, par exemple, la vente du krugerrand au Canada et les prêts bancaires à l'Afrique du Sud. Nous préférons que les sociétés canadiennes observent d'elles-mêmes cette interdiction, mais nous pourrions changer d'attitude si elles refusaient de le faire. La décision de la Falconbridge nous amènera à examiner de près le processus d'application de la politique sur les investissements.

.../2